

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LE GOUËT

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de SAINT-BRIEUC (22000)

Texte juridique de référence : Décret du 21 mars 1905

Limite	Observations
Ligne passant par le musoir nord de l'écluse du bassin à flot	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ecluse repérable sur Ortho Littorale V2. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM22 reproduite à l'identique. Positionnement confirmé par carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Gouët Musoir nord de l'écluse du port du Légé

Décret du 21 mars 1905

